



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.04.2010

Date de la convocation des conseillers:
15.04.2010

point de l'ordre du jour no:
09/07

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 23 avril 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Spautz, Tonnar, échevins,
Maroldt, Snel, Roller, Jaerling, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth,
Weidig, Becker, Baum, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents: Hinterscheid, échevin, Huss, Hannen, Hildgen, conseillers
communaux

Le Conseil Communal;

Objet: crédit spécial : Réaménagement de chemins piétonniers
(art.4/1212/2133/106)

Considérant qu'il y a lieu de procéder au réaménagement de divers chemins piétonniers ;

Considérant que ces crédits actuellement prévus au budget de l'exercice 2011 devront être avancés sur l'exercice actuel afin de pouvoir honorer certains engagements en cours ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux travaux à court terme ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de 60.000 € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2010 pour faire face à la dépense ;

Considérant que cette dépense était imprévisible ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par une économie de 60.000 € réalisée à l'article 4/0710/2123/028 « Maisons témoins quartier Nonnewisen » ;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

le crédit spécial de 60.000 € pour le réaménagement de chemins piétonniers.

Le crédit sera inscrit à l'article 4/1212/2133/106 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2010.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 23.04.2010
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent/les signatures

Le bourgmestre,